

Date : 20071029

**Dossiers : A-147-06
A-424-06**

Référence : 2007 CAF 341

**CORAM : LE JUGE LÉTOURNEAU
LE JUGE NOËL
LA JUGE TRUDEL**

ENTRE :

A-147-06

LES VIANDES DU BRETON INC.

appelante

et

L'AGENCE CANADIENNE D'INSPECTION DES ALIMENTS

intimée

A-424-06

LES VIANDES DU BRETON INC.

appelante

et

L'AGENCE CANADIENNE D'INSPECTION DES ALIMENTS

intimée

Audience tenue à Québec (Québec), le 29 octobre 2007.

Jugement rendu à l'audience à Québec (Québec), le 29 octobre 2007.

MOTIFS DU JUGEMENT DE LA COUR :

LE JUGE LÉTOURNEAU

Date : 20071029

**Dossiers : A-147-06
A-424-06**

Référence : 2007 CAF 341

**CORAM : LE JUGE LÉTOURNEAU
LE JUGE NOËL
LA JUGE TRUDEL**

ENTRE :

A-147-06

LES VIANDES DU BRETON INC.

appelante

et

L'AGENCE CANADIENNE D'INSPECTION DES ALIMENTS

intimée

A-424-06

LES VIANDES DU BRETON INC.

appelante

et

L'AGENCE CANADIENNE D'INSPECTION DES ALIMENTS

intimée

MOTIFS DU JUGEMENT DE LA COUR
(Prononcés à l'audience à Québec (Québec), le 29 octobre 2007)

LE JUGE LÉTOURNEAU

[1] Malgré les efforts louables du procureur de l'appelante, et sans retenir toutes et chacune des justifications fournies par les deux juges de la Cour fédérale, nous sommes d'avis qu'ils n'ont commis aucune erreur matérielle ou déterminante qui nous permettrait d'intervenir à l'égard de l'une ou de l'autre des décisions rendues par ces juges.

[2] Les deux appels seront rejetés avec dépens, ces derniers étant limités à un seul jeu pour l'audition. Toutefois, l'intimée aura aussi droit à ses débours dans chacun des dossiers d'appel.

[3] Copie des présents motifs sera déposée dans le dossier A-147-06.

« Gilles Létourneau »

j.c.a.

COUR D'APPEL FÉDÉRALE
AVOCATS INSCRITS AU DOSSIER

DOSSIERS : A-147-06 et A-424-06

INTITULÉ : LES VIANDES DU BRETON INC. c.
L'AGENCE CANADIENNE D'INSPECTION
DES ALIMENTS

LIEU DE L'AUDIENCE : Québec (Québec)

DATE DE L'AUDIENCE : Le 29 octobre 2007

**MOTIFS DU JUGEMENT
DE LA COUR :** LE JUGE LÉTOURNEAU
LE JUGE NOËL
LA JUGE TRUDEL

PRONONCÉS À L'AUDIENCE : LE JUGE LÉTOURNEAU

COMPARUTIONS :

Me Louis Masson POUR L'APPELANTE

Me Sébastien Gagné POUR L'INTIMÉE

AVOCATS INSCRITS AU DOSSIER :

Joli-Cœur, Lacasse, Geoffrion, Jetté, Saint-Pierre
Québec (Québec) POUR L'APPELANTE

John H. Sims, c.r.
Sous-procureur général du Canada POUR L'INTIMÉE